Département de la Gironde
SIETRA
Séance du 25 JUIN 2026
N°2026-06-07

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin 2026 à 18h, le comité syndical du SIETRA, dûment convoqué, avec quorum, s'est réuni à Latresne, sous la présidence de M. Laville Jean-françois.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 19 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 14

		Titulaire	Suppléant	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
MODET	Pascal	×				
REY	Marie-ange	×		×		
CHRISTOFOLI	Etienne	×				
DUPEYRON	Sophie	×		×		
LAVILLE	Jean-françois	×		×		
GRANGIER	Alain	×				
MARQUES	Christophe	×		×		
GOUERY	Céline		×			
KIERSNOWSKI	Marlène		×			
DERUE	Dominique	×		×		
GIZARD	Marc	×		×		
LHOMET	Etienne		×			
VERNET	Martin		×			
MAURIN	Julien			×		
COLET	Christophe	×				
BORDAT	Sébastien	×				
LATASTE	Frédéric	×		×		
GREGOIRE	Gilles	×		×		
PETIT	Jannick	×		×		
KELLER	Olivier		×			
BARADEAU	Clarisse		×			
BOUCHET	Daniel	×		×		
HURMIC	Fabienne	×		×		
CUZACQ	Sylvie		×			
DULOUP	Jean-philippe		×			
LAFOSSE	Marc	×		×		
NICOL	Jérémy	×		×		
LAGARRIGUE	Henri		×			
LAMBERT	Jérôme		×			

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Marie-ange REY est désignée secrétaire de séance.

Votants : 13	Contre : 0
Pour :13	Abstention : 0

2026-06-07– ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Conformément aux dispositions en vigueur,

Considérant que le Président a quitté la séance,

Après avoir entendu les explications du Vice-président en charge de Finances,

Le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

- D'adopter le compte administratif du budget principal pour l'année 2025 comme suit :
  - Dépenses de fonctionnement : 210 394,92 €
  - Recettes de fonctionnement : 250 443,82 €
  - Dépenses d'investissement : 83 115,75 €
  - Recettes d'investissement : 65 894,89 €

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Latresne, le 27 juin 2026

La secrétaire de séance

Marie-ange REY

Le Président

Jean-françois LAVILLE

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 033-200070886-20260625-20260607-DE